

Prise de position – Juillet 2015

Transparence dans le sport organisé

RAPPEL DE LA SITUATION

Le sport anime et enthousiasme la population. Toutefois, le sport organisé, comme tout autre domaine social ou économique, n'est pas à l'abri des abus, contre lesquels les personnes actives dans le monde du sport devraient se protéger.

En tant qu'association faîtière du sport suisse et Comité National Olympique, Swiss Olympic est coresponsable du sport organisé en Suisse. Par conséquent, et dans le cadre de la promotion d'un sport propre, respectueux, fair-play et performant, nous attachons une grande importance à garantir la transparence et à prendre des mesures pour apporter une réponse ferme à d'éventuels défis tels que les abus et l'escroquerie.

En collaboration avec les services spécialisés, Swiss Olympic a élaboré différentes mesures en faveur de la transparence dans le sport et contribue ainsi à l'éducation et à la sensibilisation de ses collaborateurs ainsi que des fédérations membres, des clubs et des personnes qui y sont affiliées.

FÉDÉRATIONS MEMBRES

D'ici fin 2016, toutes les fédérations membres de Swiss Olympic auront élaboré un code de conduite. Ainsi, le sport organisé de droit privé en Suisse donne un signal fort en faveur de la transparence et de la prévention des abus et de la corruption.

Des outils spécifiques, comme le guide pratique « [Transparence dans le sport structuré](#) », ont été élaborés en collaboration avec Transparency International, le service spécialisé dans la prévention et la lutte contre

la corruption en Suisse. Ce guide pratique démontre la manière dont la transparence peut être augmentée et le risque de sanctions pénales réduit dans le sport organisé.

SECRETARIAT

Swiss Olympic a élaboré un code de comportement (« Code de Conduite »), entré en vigueur dès le 26 mars 2012, pour soutenir ses collaborateurs et les membres de ses organes dans leur travail quotidien. Le Code de Conduite se fonde sur les [valeurs olympiques « Excellence – Amitié – Respect »](#) et sur la [Charte d'éthique du sport](#) et contient les principes sur lesquels les collaborateurs et les membres des organes basent leur travail. Avec le « [Code de Conduite](#) », Swiss Olympic s'engage à agir de manière professionnelle, honnête et intègre et postule en faveur d'un sport propre, respectueux, fair-play et performant.

ENTRAÎNEURS ET ATHLÈTES

À l'image du « Code de Conduite » de Swiss Olympic, le Code de Conduite destiné aux entraîneurs dans le sport suisse a été introduit en octobre 2014. Celui-ci est porté en commun par l'Office fédéral du sport et par Swiss Olympic.

Un code de conduite similaire destiné aux athlètes est en préparation. Son introduction est prévue pour la fin 2015.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- www.swissolympic.ch/transparence
- www.transparency.ch/fr

Alexander Wäfler
Responsable Médias et Information
Swiss Olympic
031 359 72 16
alexander.waefler@swissolympic.ch